



# ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

La Rectrice de l'académie de Limoges

- **VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- **VU** le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'Éducation nationale ;
- **VU** le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'Etat ;
- **VU** le message de la DGRH C1-1 du 21 avril 2021 fixant les possibilités d'inscription au tableau d'avancement au grade d'adjoint technique de recherche et de formation principal 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2021 ;

## ARRETE

**Article 1er.** – : Les fonctionnaires ci-après désignés sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'adjoint technique de recherche et de formation principal 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2021 (3 possibilités) :

N°	NOM - Prénom	Affectation actuelle
	<u>Au 1er septembre 2021</u>	
1	Madame PAILLOT Edith	Université de Limoges
2	Madame BEYRAND Nathalie	Université de Limoges
3	Madame OLS Marina	Université de Limoges

**Article 2.-** Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGES, le 30 juin 2021

Pour la Rectrice et par délégation,  
la responsable de la division des personnels  
administratifs et d'encadrement

Nathalie MASSOT